

# Département du Pas-de-Calais

## Communauté de communes de la Terre des 2 Caps

### Enquête publique

**Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps concernant les communes d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevvert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant.**



Source : Internet

**Enquête publique menée  
du mardi 5 novembre au mercredi 4 décembre 2024**

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille  
N° E2400075/59 du 9 août 2024

## **Annexes II au rapport de la Commission d'Enquête**

**Siège de l'enquête : Hôtel communautaire à Marquise**

Commission d'Enquête :

*Serge THELIEZ :*

*Président*

*Patrice CHASSIN :*

*Titulaire*

*Dominique MALVAUX :*

*Titulaire*

## SOMMAIRE

II-1	Vade Mecum	Page 3
II-2	Parutions légales	Page 7
II-3	Procès-verbaux de vérification de l'affichage, remise des registres d'enquête et des documents en mairies, paraphe des dossiers	Page 12
II-4	Procès-verbal de la visite des lieux	Page 27
II-5	Suivi des permanences	Page 32
II-6	Procès-verbaux des réunions	Page 48
II-7	Audition des maires	Page 62
II-8	Procès-verbal de synthèse des observations du public	Page 66
II-9	Mémoire en réponse du maître d'ouvrage	Page 68
II-10	Certificats d'affichage	Page 70
II-11	Courrier de l'Intercommunalité pour la publicité sur les lieux	Page 93

## **ANNEXE II-1**

### **Vade-Mecum**

**VADE-MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS.**

Les membres de la commission d'enquête attirent l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps concernant les communes d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Ce document ainsi que son annexe (coordonnées des intervenants), les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à la disposition du public.**

Les membres de la commission d'enquête remercient d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

**Affichage de l'avis d'enquête publique**

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **lundi 21 octobre 2024**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité de l'extérieur de tous temps, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **mercredi 4 décembre 2024 inclus**.

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet, page Facebook...). Il est rappelé que toute publicité de l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

**Permanences et registres d'enquête**

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans les communes dont les noms figurent dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que les dossiers sont bien attachés et non détériorés,
- apposer quotidiennement la date du jour avant la mise à disposition du registre,
- toute personne venant consulter le dossier sans faire d'observation sera mentionnée sur le registre d'enquête (nom, prénom, adresse, signature) avec la mention « *consultation du dossier* »,
- à l'heure de fermeture au public, tracer un trait afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « *aucune observation* » sera apposée),
- numéroter les commentaires dans la marge et à la suite,
- faire, chaque soir d'ouverture au public, une photocopie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur en charge du secteur où se trouve la mairie.
- placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, service Aménagement et Urbanisme, un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par la commission d'enquête,
- en cas de réception de courriers adressés au président de la commission d'enquête, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible le président de la commission d'enquête qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de réception de courriers, relatifs à l'enquête publique, adressés au maire, prévenir l'expéditeur qu'il doit adresser son courrier directement au président de la commission d'enquête conformément à l'arrêté réglementaire et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

### Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18 du Code de l'environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le président de la commission d'enquête et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012)
- remettre le registre d'enquête accompagné de ses annexes, du certificat d'affichage à un membre de la commission d'enquête qui passera les chercher dans les vingt-quatre heures, soit le **5 décembre 2024**.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### COORDONNÉES DES INTERVENANTS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel
<b>Mme. DELBENDE DUSSOSSOY</b> Céline	Communauté de communes de la Terre des 2 Caps	03.21.87.93.26	<a href="mailto:c.delbende@terredes2caps.com">c.delbende@terredes2caps.com</a>
<b>Mr. THELIEZ</b> Serge	Président de la commission d'enquête	06.82.49.78.91	<a href="mailto:theliez.serge@neuf.fr">theliez.serge@neuf.fr</a>
<b>Mr. CHASSIN</b> Patrice	Titulaire de la commission d'enquête	06 80 20 25 62	<a href="mailto:ce.patrice.chassin@orange.fr">ce.patrice.chassin@orange.fr</a>
<b>Mme. MALVAUX</b> Dominique	Titulaire de la commission d'enquête	06.37.48.79.13	<a href="mailto:dominique.malvaux@hotmail.fr">dominique.malvaux@hotmail.fr</a>

### RÉPARTITION DES COMMUNES PAR SECTEUR ET COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SECTEUR	COMMUNES	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Secteur Centre	Audembert - Bazinghen - - Landrethun- le-Nord - Leubringhen - Leulinghen- Bernes - Marquise - Rinxent	THELIEZ, Serge
Secteur Nord	Ambleteuse - Audinghen - Audresselles - Havelinghen - Saint-Inglevvert - Tardinghen - Wissant	CHASSIN, Patrice
Secteur Sud	Beuvrequen - Ferques - Maninghen- Henne - Offrethun - Réty - Wacquiringhen - Wierre-Effroy	MALVAUX, Dominique

## **ANNEXE II-2**

# **Parutions légales**

**Actes de décès**



**Madame Ginette DOURDENT**  
née VANHOVE  
veuve de Norbert DOURDENT

décédée en son domicile le 14 octobre 2024, à l'âge de ses 97 ans.

Ses funérailles seront célébrées le vendredi 19 octobre 2024 à 14 h, 30 au Cimetière de la Chapelle à Habsbrouck, cimetière de l'urbanisme, au cimetière Saint-Eloi, dans le cimetière de Habsbrouck, Réunion à l'église à 19h30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Habsbrouck.

De la part de  
Monsieur et Madame REGÉRIE DOURDENT et leur famille,  
Madame DKERDENT et sa famille,  
Madame et Monsieur PAUL JIPP, CLÉMENT et leur famille,  
Monsieur DOURDENT et sa famille,  
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Dans l'attente de ses funérailles, Madame Regère se situe à l'adresse suivante : Schwanberg - La Chapelle s, 40, Bd Anne Lennox à Habsbrouck, cimetière de l'urbanisme à 19 heures.

La famille sera présente de 17 heures à 18 heures.

Merci de votre présence, de vos condoléances,  
et de vos bons vœux de bon jour.

31100 Habsbrouck - 16, avenue De Latta de Tangey  
Pompes Funèbres SCHWANGBERG  
40 Bd Anne Lennox 55090 Habsbrouck 03.28.40.00.00  
www.pompes-funeres-schwangberg.fr

**Ramassage**



**Madame Christiane FAILLE**  
née FAYOLLE  
épouse de Monsieur Paul FAILLE

décédée en son domicile.

De la part de  
Monsieur Paul FAILLE, ses enfants,  
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Pompes Funèbres et Marbrerie Jean RUGUET et Fils  
RACQUINGHEM 03.28.23.83.55 - 03.28.39.76.87  
ARQUES 03.28.28.33.38 - RENNECOURT 03.28.48.74.36

Nombres d'appels d'urgence

15  
17  
18  
112

**LA VOIX DU NORD**

**CHER ABONNÉ**

**Vous avez une question concernant votre abonnement ?**

Contactez votre Service Clients

Par téléphone au 03 66 880 200

Par mail : [serviceclients@voixdunord.fr](mailto:serviceclients@voixdunord.fr)

**LÉGALES**

Publication conforme à l'article 41 de la loi n° 2011-1056 du 12 septembre 2011 relative à la transparence de la vie publique et aux modalités de publication des documents judiciaires et légaux.

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
INTERCOMMUNALE

La public est informé que, conformément à l'article 41 de la loi n° 2011-1056 du 12 septembre 2011 relative à la transparence de la vie publique et aux modalités de publication des documents judiciaires et légaux, la Commission d'Enquête Publique (CEP) a été constituée le 14 octobre 2024, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, afin de procéder à l'élaboration d'un rapport de synthèse sur l'état de l'urbanisme intercommunal (PLU) de la Terre des 2 Caps. Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le dossier complet de l'état de l'urbanisme (PLU) est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à l'adresse suivante : [www.terredes2caps.fr](http://www.terredes2caps.fr). Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à l'adresse suivante : [www.terredes2caps.fr](http://www.terredes2caps.fr).

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Relatif au réajustement du Service public communal  
d'une partie d'un parking public et de son utilisation

Conformément à l'article 41 de la loi n° 2011-1056 du 12 septembre 2011 relative à la transparence de la vie publique et aux modalités de publication des documents judiciaires et légaux, la Commission d'Enquête Publique (CEP) a été constituée le 14 octobre 2024, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, afin de procéder à l'élaboration d'un rapport de synthèse sur l'état de l'urbanisme intercommunal (PLU) de la Terre des 2 Caps. Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le dossier complet de l'état de l'urbanisme (PLU) est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à l'adresse suivante : [www.terredes2caps.fr](http://www.terredes2caps.fr). Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à l'adresse suivante : [www.terredes2caps.fr](http://www.terredes2caps.fr).

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

**PREFET DU NORD**

Christophe  
Lafont  
Président du Nord

Service des procédures administratives

**Commune d'ANNOEULLIN**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La commune d'ANNOEULLIN, située dans le département du Nord, a été déclarée Commune d'Intérêt National (CIN) le 14 octobre 2024, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, afin de procéder à l'élaboration d'un rapport de synthèse sur l'état de l'urbanisme intercommunal (PLU) de la Terre des 2 Caps. Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le dossier complet de l'état de l'urbanisme (PLU) est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à l'adresse suivante : [www.terredes2caps.fr](http://www.terredes2caps.fr). Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à l'adresse suivante : [www.terredes2caps.fr](http://www.terredes2caps.fr).

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.

Le rapport de synthèse sera transmis à la Commission d'Enquête Publique (CEP) le 14 novembre 2024 à 17h00, pour un délai de 30 jours.



MERcredi 16 OCTOBRE 2024 / NORD LITTORAL

LE CARNET | 25

CARNETS

Orange Funéraire au service de famille Pompes Funèbres Marbrerie DEPRES 69, rue du Vauxhall CALAIS 03 21 34 49 34

AVIS DE DÉCÈS

Madame Christiane AGNERAY née FASQUEL 14 octobre 2024, à l'âge de 85 ans. La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 19 octobre 2024, à 10 heures en l'église Saint-Joseph des Hautes-de-Meuse...

Remerciements

Monsieur Jean-Claude AUCH 10 octobre 2024. Régine MULLERBRAN, son épouse, ses filles, beaux-frères, petits-enfants, nous adressent leurs vifs remerciements.

LÉGALES

Traficant conforme à l'article du 14 octobre 2024 relatif à la traçabilité et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La public est informé que par arrêté Monsieur le Président de la Terre des 2 Caps, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de la Terre des 2 Caps et ce, à compter du mardi 15 octobre 2024 (19h00) au mercredi 14 novembre 2024 (17h00), pour une durée de 30 jours.

Naissances

Gabriel Geeraert fils de Pierre Geeraert et de Adeline Mequignon, dom. 504 rue de la Grosse Foyelle à Zurlingre. Iris Delleaux fille de Jonathan Delleaux et de Laurine Diefenbach, dom. 88 rue du 29 Juillet à Calais.

Décès

Josette Huleux, assistante vétérinaire, dom. 30 rue Delattre de Taxigny à Calais. Albert Enkelboudt, employé, dom. 41 rue Jules Simon à Calais.

Convois funèbres

Aujourd'hui - À 10 heures, obèques religieuses en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Calais de Monsieur Marcel Guilbert, 90 ans, convoi à 12h30 de la crémation à Saint-Martin-Boulogne.

À 15 heures, obèques civiles au cimetière de Calais de Monsieur René Fievet, 84 ans, la disposition des cendres aura lieu dans l'intimité familiale.

À 10 heures, en l'église Saint-Joseph des Hautes-de-Meuse, cérémonie religieuse de Madame Christiane Agneray, née Fasquel, survenue à Calais, le lundi 14 octobre, à l'âge de 85 ans.

À 13 heures, au cimetière de Calais, funérailles de Madame Annick Guilbert, née Yandé, survenue à Lille, le samedi 12 octobre, dans sa 69e année.

Doyenné du Calaisis

Messes des paroisses de Calais et alentours Samedi 19 octobre : 18h Béthois, 18h Coulogne, 18h30 St Nicolas. Dimanche 20 octobre : 9h30 Coqueliers, 10h St-Antoine de Padoue, 11h St Pierre, 11h Muelk, 11h15 N-D de Consolation, 18h St-Pierre et St Paul.

Dans le diocèse

Du 13 au 20 octobre : Semaine trisocroaire mensuelle. Dimanche 20 octobre : Journée de la mission universelle de l'église. Dimanche 26 octobre : Culte impérial pontifical pour la Mission « O.P.M ».



CARNETS

Une entreprise familiale au service des familles... Pompes Funèbres Marbrerie DEPRez... 69, rue du Vauxhall CALAIS 03 21 34 49 34

Avis de décès

Madame Claudine SABLON... Retraitée de la ville de Calais... Décès de Madame MASSON, épouse de Monsieur MASSON, ses fils et belles-filles...

Docteur Serge SAISON... épouse de Marie-Suzanne WOESTELANDT... Gynécologue-obstétricien... L'annonce annonce la venue de son fils par un décès de Madame Yvette BERTON...

LÉGALES

Publication conforme à l'article de la loi n° 2011-988 du 9 août 2011... ANNONCES ADMINISTRATIVES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est invité... Avis d'enquête publique... Sur le projet d'acte d'urbanisme déposé à l'adresse suivante...

Etat civil

Naissances: Ronny Huddleston... Bercs: Yves Andrieux... Michel Riveton... Gilles Châtellard...

Convois funèbres

Aujourd'hui: Yves Andrieux... Vendredi: Monsieur Daniel Vampée... Samedi: Monsieur Gilles Châtellard...

Saint-Pierre de Calais de Madame Yvette BERTON... Monsieur Daniel Vampée... Monsieur Gilles Châtellard...

EN BREF

Loto: L'amicale Michelien Basket organise un loto le vendredi 8 novembre à 20h à la salle Maurice Desmet... L'amicale des Arbitres de Football de Calais organise un loto caritatif au profit de Bouvilly...

place. Toute réservation non honorée à 14€30 sera redistribuée... Serties: L'association «Siti et Soffel» la Chapelle 74360 organise un séjour au ski en janvier 2025...

SALON DES VINS DES VIGNERONS INDÉPENDANTS... LILLE GRAND-PALAIS DU 15 AU 18 NOVEMBRE 2024

## **ANNEXE II-3**

### **Procès-verbaux de vérification de l'affichage, remise des registres d'enquête et des documents en mairies, paraphe des dossiers**

### **PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE DES REGISTRES D’ENQUÊTE ET DES DOCUMENTS EN MAIRIE.**

Nous soussigné, THELIEZ, Serge, président de la commission d'enquête, nommé par décision n : E24000075/59 en date du 09 août 2024 de monsieur le président du Tribunal administratif de Lille, avons procédé à la vérification de l’affichage légal dans les communes désignées.

Le lundi 21 octobre 2024 de 13 heures 30 à 16 heures 30 nous nous transportons afin de vérifier dans les communes d’Audembert, Bazinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise, Rinxent et à l’hôtel communautaire de la Terre des 2 Caps à Marquise la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique concernant le projet de révision du PLUi de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête transmises par le pétitionnaire a été paraphé par les membres de la commission d'enquête le 14 octobre 2024. Ces pièces ont été remises aux mairies concernées par la CCT2C ainsi que l’avis de mise à enquête publique. Dans les mairies non concernées par une permanence des commissaires enquêteurs, il a été remis une tablette avec le contenu numérique du dossier.

Les registres d'enquête ont été cotés et paraphés et déposés en mairies par nos soins, ainsi que le Vade-Mecum et un modèle de certificat d’affichage.

A l’occasion de notre visite, nous n’avons rencontré aucun des maires concernés.

#### **Vérification de l’affichage effectuée de 13 heures 30 à 16 heures 30 le 21 octobre 2024.**

##### Commune d’Audembert :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur le panneau des informations municipales sur le côté de la mairie, en front-à-rue, visible de l’extérieur.



##### Commune de Bazinghen:

Nous constatons que l’affichage est effectif sur le panneau des informations municipales sur le côté de la mairie, en front-à-rue, visible de l’extérieur.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



#### Commune de Landrethun-le-Nord :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur :



#### Commune de Leubringen :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau des informations municipales sur le côté de la mairie, en front-à-rue, visible de l'extérieur.



#### Commune de Leulinghen-Bernes :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau des informations municipales sur le côté de la mairie, en front-à-rue, visible de l'extérieur.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



### Commune de Marquise :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur :



### Commune de Rinxent :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur :



### Communauté de communes de la Terre des 2 Caps :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de l'hôtel communautaire, visible de l'extérieur.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



**Le commissaire enquêteur**

*Serge THELIEZ*











## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

#### REMISE DES DOCUMENTS ET REGISTRES D'ENQUÊTE EN MAIRIE

MAIRIES	DÉPOSÉS LE	SIGNATURE ET CACHET
AUDEMBERT	21/10/2024	
BAZINGHEN	21/10/2024	
LANDRETHUN-LE-NORD	21/10/2024	
LEUBRINGHEN	21/10/2024	
LEULINGHEN-BERNES	27/7/2024	
MARQUISE	21/10/24	
RINXENT	21/10/24	
HÔTEL COMMUNAUTAIRE	21/10/2024	

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### **PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE DES REGISTRES D’ENQUÊTE ET DES DOCUMENTS, EN MAIRIE**

Je soussigné, Mme MALVAUX Dominique, commissaire enquêtrice, membre titulaire de la commission d'enquête nommée par Décision n° E2400075 / 59 du 09 août 2024 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille, a procédé le 21 octobre 2024, dans 7 des communes de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, à la vérification de l’affichage légal obligatoire dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de révision du PLUi de cette Communauté de Communes.

Ces 7 communes sont celles de Ferques, Réty, Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen, Maninghen-Henne, Wierre-Effroy.

Ont en outre été déposés et commentés par mes soins ce même jour et dans les 7 communes ci-dessus désignées, les registres d'enquête, le Vade-Mecum et le modèle du certificat d’affichage.

A SAVOIR : le 14 octobre 2024, les registres d'enquête ont été côtés et paraphés par la commission d'enquête et l'ensemble des pièces transmises par le pétitionnaire, signées.

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps a remis aux 21 communes concernées les affiches d’Avis d’enquête publique avec le projet de PLUi (en version papier pour les communes de Ferques, Wierre-Effroy, Audinghen, Saint-Inglevert, Marquise (mairie et communauté de communes) ; en version numérique sur tablette pour les communes de Beuvrequen, Offrethun, Wacquinghen, Maninghen-Henne, Réty, Ambleteuse, Audembert, Audresselles, Bazinghen, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Rinxent, Tardinghen, Wissant.

A l’occasion de mes visites du 21 octobre 2024, j’ai rencontré le maire de Réty.

**Vérification de l’affichage, effectuée de 8h30 à 18h le 21 octobre 2024 dans les communes de Beuvrequen, Offrethun, Ferques, Réty, Wacquinghen, Wierre-Effroy, Maninghen-Henne :**



#### **Commune de Beuvrequen**

La façade de la mairie se situe le long de la rue et je constate que l’affiche est apposée de façon visible depuis la rue, à l’intérieur du panneau d’affichage installé sur un mur de retour.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



#### Commune d'Offrethun

La façade de la mairie se situe le long de la rue et je constate que l'affiche est apposée de façon visible depuis la rue, à l'intérieur du panneau d'affichage fixé le long du trottoir.



#### Commune de Ferques

La mairie est située face à la rue dont elle est séparée par un parking et je constate que l'affiche, apposée à l'intérieur des locaux, sur une des vitres de la porte d'entrée, est visible depuis le parking et la rue.



#### Commune de Réty

La mairie est située dans une cour qui laisse la rue bien en contrebas et je constate que l'affiche, apposée à l'intérieur des locaux sur une des vitres de la fenêtre du bureau, est visible depuis la cour.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



#### Commune de Wacquinghen

La mairie est située dans une cour et derrière une autre construction mais je constate que l'affiche, intégrée au panneau d'affichage fixé le long du trottoir, est visible depuis la rue.



#### Commune de Wierre-Effroy

La mairie est située sur une place et je constate que l'affiche, apposée à l'intérieur sur une des vitres de la porte d'entrée, est visible depuis la place et les rues qui la jouxtent.



#### Commune de Maninghen-Henne








La mairie est située dans une cour intérieure et je constate que l'affiche, incluse dans un panneau d'affichage, est cependant visible depuis la rue.

Dominique MALVAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

**REMISE DES DOCUMENTS ET REGISTRES D'ENQUÊTE EN MAIRIE**

MAIRIES	DÉPOSÉS LE	SIGNATURE ET CACHET
BEUVREQHEN	le 21.10.2024 2 9h45	
FERQUES	le 21.10.2024 10h30	
MANINGHEN-HENNE	21/10/2024 à 17h00	VIGNIERE Secrétaire 
OFFRETHUN	le 21.10.2024 9h30	
RÉTY	le 21.10.24. 14h	
WACQUINGHEN	le 21.10.24 15h	
WIERRE-EFFROY	le 21.10.24 16h	

**PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE DES REGISTRES D’ENQUÊTE ET DES DOCUMENTS EN MAIRIE.**

Nous soussigné, CHASSIN, Patrice, membre de la commission d'enquête, nommé par décision N° E24000075/59 en date du 09 août 2024 de monsieur le président du Tribunal administratif de Lille, avons procédé à la vérification de l’affichage légal dans les communes désignées.

Le lundi 21 octobre 2024 de 12 heures 50 à 19 heures 00, nous nous transportons afin de vérifier dans les communes de Saint-Inglevert, Havelinghen, Wissant, Tardinghen, Audinghen, Audreselles et Ambleteuse la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique concernant le projet de révision du PLUi de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête transmises par le pétitionnaire a été paraphé par les membres de la commission d'enquête le 14 octobre 2024. Ces pièces ont été remises aux mairies concernées par la CCT2C ainsi que l'avis de mise à enquête publique. Dans les mairies non concernées par une permanence des commissaires enquêteurs, il a été remis une tablette avec le contenu numérique du dossier.

Les registres d'enquête ont été cotés et paraphés et déposés en mairies par nos soins, ainsi que le Vade-Mecum et un modèle de certificat d’affichage.

A l’occasion de notre visite, nous avons rencontré les maires des communes de Havelinghen, Tardinghen, Audinghen, Audreselles et Ambleteuse.

**Vérification de l’affichage effectuée de 12 heures 50 à 19 heures 00 le 21 octobre 2024.**

Commune de Saint-Inglevert :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur le panneau d’affichage sur le côté de la mairie, visible de l’extérieur, depuis la voie d’accès publique à la mairie.



Commune de Havelinghen:

Nous constatons que l’affichage est effectif sur le panneau d’affichage devant la mairie, en front-à-rue, visible de l’extérieur depuis la voie publique.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



#### Commune de Wissant:

Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau d'affichage de la façade de la mairie, sur la place, visible de l'extérieur, depuis la voie publique.

Cet affichage est aussi présent au Centre Administratif Communal, lieu de réception du public, avenue Clémenceau, sur un affichage tournant visible depuis l'extérieur, accès piétonnier.



#### Commune de Tardingen :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau d'affichage de la mairie, visible de l'extérieur.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



### Commune d'Audinghen :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur les panneaux d'informations municipales sur le côté de la mairie, en front-à-rue, visible de l'extérieur depuis la place de la mairie.



### Commune d'Audresselles :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur les panneaux d'informations municipales sur le côté de la mairie, en front-à-rue, visible de l'extérieur, depuis la voie publique.



### Commune d'Ambleteuse :

Nous constatons que l'affichage est effectif sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur, sur la place de la mairie.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



**Le commissaire enquêteur**

Patrice CHASSIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrice Chassin". The signature is stylized and written over a large, light-colored oval shape.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### REMISE DES DOCUMENTS ET REGISTRES D'ENQUÊTE EN MAIRIE

MAIRIES	DÉPOSÉS LE	SIGNATURE ET CACHET
AMBLETEUSE	21/10/2024 à 17h15	<i>Pinto Stéphane</i> 
AUDINGHEN	21/10/2024 à 16h25	<i>SARPAUX Marc</i>  
AUDRESSELLES	21/10/24 17h	<i>Antoine BEVOIT</i> 
HERVELINGHEN	21/10/2024 à 14h30	<i>AMUËUX Pierre</i> 
SAINT-INGLEVERT	21/10/2024 à 19h55	<i>VAUNIERE Secrétaire</i> 
TARDINGHEN	21/10/2024 à 15h30	<i>DUCROIX Laëlia</i> 
WISSANT	21/10/2024 à 15h20	<i>LENGLET Sophie</i> 

## **ANNEXE II-4**

### **Procès-verbal de la visite des lieux**

**PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DES LIEUX DU 14 OCTOBRE 2024**

A 14 heures 00, la commission d'enquête s'est transportée sur différents sites représentatifs du projet de révision du PLUi de la Terre des 2 Caps.

La visite a eu lieu sur les communes de Marquise, Landrethun-le-Nord, Wissant, Audinghen et Audresselles.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président de la commission d'enquête ;
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire de la commission d'enquête ;
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire de la commission d'enquête,
- madame DELBENDE DUSSOSSOY, représentante de la CCT2C, maître d'ouvrage.

La commission d'enquête a pu se rendre compte de la diversité des paysages, des différents types d'espaces agricoles, des bois, des haies, des espaces naturels remarquables, des zones humides et surtout quelques significatives zones à urbaniser faisant l'objet d'OAP sectorielles.

Les photographies suivantes ont été prises par la commission d'enquête

**COMMUNE DE MARQUISE – ZAC DE LA PLAINE DU CANET**



Il s'agit de l'extension de la ZAC, tranches 4 et 5. A gauche de la rue Pasteur les terrains agricoles qui seront impactés et à droite les entreprises actuellement sur le site de la ZAC.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

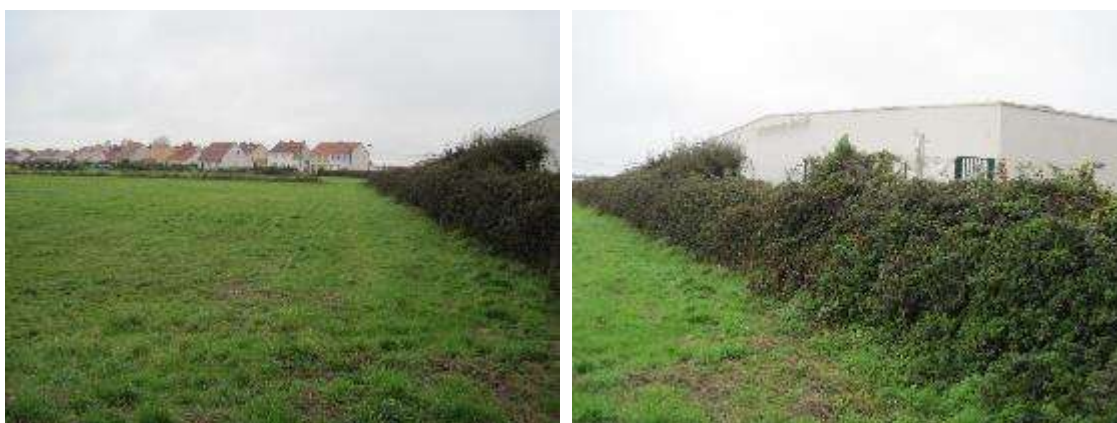
Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### COMMUNE DE MARQUISE – PARC D'ACTIVITÉ



Il s'agit de l'extension du Parc d'activités juste derrière les locaux et entrepôts de la Poste. C'est un exemple typique de zones agricoles cultivées séparées par des haies constituant le bocage qui sera urbanisé.

### COMMUNE DE LANDRETHUN-LE-NORD – ROUTE DES CARRIÈRES



Il s'agit de l'OAP « Le Communal » contiguë à la rue Jean Monnet, derrière le magasin Carrefour Contact. Dans le fond une partie est en zone humide. La maison au fond possède un petit plan d'eau visiblement alimenté par des résurgences d'eau.

**COMMUNE DE WISSANT – RD 238**



Il s'agit de l'OAP « Les Argilières » destinée à l'habitat en mixité sociale en entrée de village.

**COMMUNE DE WISSANT – CHEMIN DU MOULIN**



Il s'agit de la construction controversée d'un hôtel avec parking souterrain entre le musée du Moulin et le chemin du Moulin en plein centre-village. Chemin menant à la mer très fréquenté par les promeneurs.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

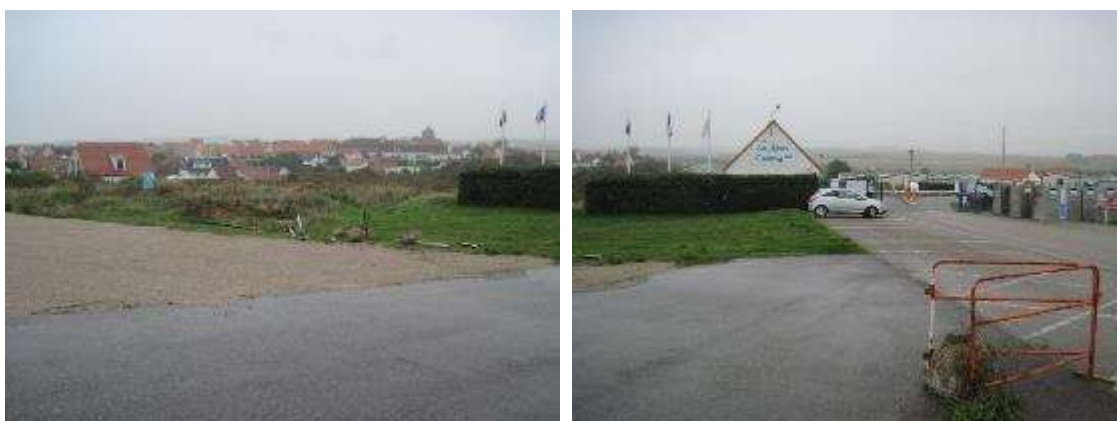
Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### COMMUNE D'AUDINGHEN – RD 940 - HARINGZELLES



Il s'agit du terrain souhaité par la commune pour recevoir la future gendarmerie face à la maison du Site des Deux-Caps, à l'intersection du RD 940 et de la route du musée.

### COMMUNE D'AUDRESSELLES – RUE GUSTAVE DANQUIN



Il s'agit de l'OAP « La Briqueterie » destinée à l'habitat en mixité sociale en entrée de village à proximité immédiate du camping « Les Ajoncs ».

La visite des lieux s'est terminée à 16 heures 00.

### La commission d'enquête

*Serge THELIEZ*

*Patrice CHASSIN*

*Dominique MALVAUX*

## **ANNEXE II-5**

### **Suivi des permanences**



**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 05 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Hôtel communautaire à Marquise
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 09H00
  - *Heure de fermeture :* 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ✓ *Nombre d'observations :* 0
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 9 dont 2 couples
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 7
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 6
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1 avec mention de remise sur registre
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Non.
  - *Un personnel municipal :* Oui madame DELBENDE DUSSOSSOY
  - *Teneur de l'entretien :* Réception à l'ouverture de l'enquête publique.
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur de l'hôtel communautaire OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 05 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Ferques
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mme Dominique MALVAUX
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 15h30
  - *Heure de fermeture :* 18h30
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges dans le hall, en dehors de la pièce de permanence
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui
  - *Ligne téléphonique :* oui, à l'accueil situé en face
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* non
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* le 05 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ *Nombre d'observations :*
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 5, dont 2 venues ensemble
    - ✓ *Nombre et types d'observations :*
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 4
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* oui, Monsieur Le Maire
  - *Un personnel municipal :* oui, Madame la Secrétaire générale de la mairie
  - *Teneur de l'entretien :* accueil à l'ouverture de la permanence
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 7 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Audinghen
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - M. Patrice CHASSIN
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 14 h 00
  - *Heure de fermeture :* 18 h 00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de réunion au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence et accueil.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* non
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ⇒ *Nombre d'observations :* 0
    - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
    - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 11 dont 2 venues ensemble
    - ✓ *Nombre et types d'observations :*
      - ⇒ *Nb. Écrites :* 10
      - ⇒ *Nb. Orales :*
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1 avec annotation sur le registre de sa remise
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Oui, monsieur le Maire
  - *Un personnel municipal :* Oui, agent administratif et secrétaire général
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil à l'ouverture de la permanence et à la fin
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie OK  
Rendez-vous à prendre avec monsieur le maire qui n'a pu s'exprimer vu le monde.

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 13 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Audinghen
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - M. Patrice CHASSIN
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 9 h 00
  - *Heure de fermeture :* 12 h 00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de réunion au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence et accueil.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* non
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ⇒ *Nombre d'observations :* 10
    - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
    - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 6 dont 2 venues ensemble
    - ✓ *Nombre et types d'observations :*
      - ⇒ *Nb. Écrites :* 5
      - ⇒ *Nb. Orales :*
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1 avec annotation sur le registre de sa remise
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Oui, monsieur le Maire
  - *Un personnel municipal :* Oui, agent administratif et secrétaire général
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil à l'ouverture de la permanence et à la fin et demande de prise de rendez-vous par monsieur le Maire
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie OK

### **SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 13 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Wierre-Effroy
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mme Dominique MALVAUX
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 09h00
  - *Heure de fermeture :* 12h00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* grande salle au rez-de-chaussée. Pas de salle d'attente.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 05 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* non
    - ✓ *Anomalies constatées :* absence de suivi du registre du 06 au 12 novembre 2024 inclus. Cause évoquée : absence de la secrétaire sur cette période.
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ *Nombre d'observations :* 2  
⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 2  
⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* aux 2 obs. du public, ajout de la mention « Aucune observation » pour le 10 novembre 2024.  
Pour la permanence de ce 13 novembre, seules 3 des personnes étaient de WIERRE-EFFROY ; pour les autres il s'agissait des communes de LEUBRINGHEN, TARDINGHEN et LANDRETHUN-LE-NORD.
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 7 dont 1 couple
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 6  
⇒ *Nb. Ecrites :* 6  
⇒ *Nb. Orales :* 0  
⇒ *Nb. Courriers :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* M. le Maire
  - *Un personnel municipal :* Mme la secrétaire de mairie
  - *Teneur de l'entretien :* accueil
- **Observation :**  
Vérification de l'affichage extérieur mairie OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 15 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Saint-Inglevert
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - M. Patrice CHASSIN
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 14 h
  - *Heure de fermeture :* 17 h
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de conseil au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence et accueil.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* non
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* non
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ⇒ *Nombre d'observations :* 0
    - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
    - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 2
    - ✓ *Nombre et types d'observations :*
      - ⇒ *Nb. Écrites :* 2
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* Une annexe 1 de 3 pages
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Oui, monsieur le Maire, Président de la CCT2C
  - *Un personnel municipal :* Non
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil à l'ouverture de la permanence et à la fin
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 16 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Hôtel communautaire à Marquise (L'Interm@de)
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 09H00
  - *Heure de fermeture :* 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Bureau au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* non
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ✓ *Nombre d'observations :* 6
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 7 dont 2 couples
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 5
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 5
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Non.
  - *Un personnel municipal :* Oui personnel accueil Interm@de
  - *Teneur de l'entretien :*
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur de l'hôtel communautaire OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date** : 18 novembre 2024
- **Lieu et Commune** : Mairie de Marquise
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs** :
  - Mme Dominique MALVAUX
- **Horaires** :
  - *Heure d'ouverture* : 14h00
  - *Heure de fermeture* : 17h00
- **Conditions d'Accueil** :
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence* : salle de réunion au 1er étage avec un accès uniquement par escalier. Espace d'attente avec sièges (au 1<sup>er</sup> étage), en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite* : non
  - *Ligne téléphonique* : non
  - *Possibilité de photocopies* : oui
  - *Accès Internet* : oui
- **Conformité du dossier d'enquête** :
  - *Le dossier d'enquête* :
    - ✓ *Conformité* : oui
    - ✓ *Anomalies constatées* : aucune
  - *Le registre d'enquête* :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre* : le 05 novembre 2024
    - ✓ *Conformité* : oui
    - ✓ *Anomalies constatées* : aucune
- **Déroulement de la Permanence** :
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence* :
    - ✓ *Nombre d'observations* : 0
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre* : 0
      - ⇒ *Nb. Courriers* : 0
    - ✓ *Autres remarques* : RAS
  - *Activité durant la permanence* :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues* : 12, dont 5 venues ensemble
    - ✓ *Nombre et types d'observations* :
      - ⇒ *Nb. Ecrites* : 6
      - ⇒ *Nb. Orales* : 0
      - ⇒ *Nb. Courriers* : 1 courrier déposé sans enveloppe + 1 dossier déposé
- **Entretien avec une personne de la Mairie** :
  - *Un élu* : non
  - *Un personnel municipal* : oui
  - *Teneur de l'entretien* : accueil
- **Observations** :

Vérification de l'affichage extérieur mairie : oui RAS



**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 22 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Hôtel communautaire à Marquise
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 09H00
  - *Heure de fermeture :* 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Bureau au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ✓ *Nombre d'observations :* 11
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 9 dont 1 couple
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 9
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 6
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 3
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Non.
  - *Un personnel municipal :* Oui madame DELBENDE DUSSOSSOY
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur de l'hôtel communautaire OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 25 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Ferques
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mme Dominique MALVAUX
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 09h00
  - *Heure de fermeture :* 12h00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ✓ *Nombre d'observations :* 4
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 4
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 1
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 1
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 1
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* non
  - *Un personnel municipal :* personnel d'accueil
  - *Teneur de l'entretien :* accueil
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie : affichage en place OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 25 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Marquise
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 14H00
  - *Heure de fermeture :* 17H00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle des mariages au 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* **non**
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* non
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ✓ *Nombre d'observations :* 7
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 6
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 5 dont 1 couple
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 4
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 2
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 2
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Non.
  - *Un personnel municipal :* Oui
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur de la mairie OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 27 novembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Saint-Inglevert
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - M. Patrice CHASSIN
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 09h00
  - *Heure de fermeture :* 12h00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de conseil au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence et accueil.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* non
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* non
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ⇒ *Nombre d'observations :* 2
    - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 2
    - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 3
    - ✓ *Nombre et types d'observations :*
      - ⇒ *Nb. Écrites :* 3
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* Une annexe 1 de 14 pages
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Oui, monsieur le Maire, Président de la CCT2C
  - *Un personnel municipal :* Non
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil à l'ouverture de la permanence et à la fin
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date** : 29 novembre 2024
- **Lieu et Commune** : Mairie de Marquise
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs** :
  - M. Patrice CHASSIN
- **Horaires** :
  - *Heure d'ouverture* : 14h00
  - *Heure de fermeture* : 17h30
- **Conditions d'Accueil** :
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence* : Salle de conseil à l'étage. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite* : non, à l'étage
  - *Ligne téléphonique* : non
  - *Possibilité de photocopies* : oui
  - *Accès Internet* : non
- **Conformité du dossier d'enquête** :
  - *Le dossier d'enquête* :
    - ✓ *Conformité* : oui
    - ✓ *Anomalies constatées* : aucune
  - *Le registre d'enquête* :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre* : 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité* : oui
    - ✓ *Anomalies constatées* : aucune
- **Déroulement de la Permanence** :
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence* :
    - ⇒ *Nombre d'observations* : 10
    - ⇒ *Nb. Mention sur le registre* : 10
    - ⇒ *Nb. Courriers : 1 agrafé sur registre*
    - ✓ *Autres remarques* : néant
  - *Activité durant la permanence* :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues* : 12
    - ✓ *Nombre et types d'observations* :
      - ⇒ *Nb. Écrites* : 9
      - ⇒ *Nb. Orales* : 0
      - ⇒ *Nb. Courriers* : 5 courriers dont deux dossiers
- **Entretien avec une personne de la Mairie** :
  - *Un élu* : Non
  - *Un personnel municipal* : Non
  - *Teneur de l'entretien* :
- **Observations** :

Vérification de l'affichage extérieur mairie OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 03 décembre 2024
- **Lieu et Commune :** Mairie de Wierre-Effroy
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mme Dominique MALVAUX
- **Horaires prévus :** 15h30 à 18h30
  - *Heure d'ouverture :* 15h30
  - *Heure de fermeture :* 19h00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* grande salle en soubassement du local de la mairie et située sur la rue. Pas de salle d'attente.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui
  - *Ligne téléphonique :* jusqu'à 17h
  - *Possibilité de photocopies :* jusqu'à 17h
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* le 05 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ *Nombre d'observations :* 7
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 7
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 4 dépôts de courrier et 2 dépôts d'1 dossier
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 12 dont 2 couples, 2 accompagnateurs et un ensemble de 2 personnes
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 7
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 7
      - ⇒ *Nb. Orales :* 0
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 3 + 2 dossiers
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Monsieur Le Maire
  - *Un personnel municipal :* Mme la secrétaire de mairie
- **Teneur de l'entretien :** Accueil et Monsieur le Maire vient me déposer la clé de la salle de permanence, à remettre ensuite dans la boîte aux lettres de la Mairie
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie OK

**SUIVI DE PERMANENCE :**

- **Date :** 04 décembre 2024
- **Lieu et Commune :** Hôtel communautaire à Marquise
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
  - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
  - *Heure d'ouverture :* 14H00
  - *Heure de fermeture :* 17H00
- **Conditions d'Accueil :**
  - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Bureau au rez-de-chaussée. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
  - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
  - *Ligne téléphonique :* oui
  - *Possibilité de photocopies :* oui
  - *Accès Internet :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - *Le dossier d'enquête :*
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
  - *Le registre d'enquête :*
    - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 5 novembre 2024
    - ✓ *Conformité :* oui
    - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
  - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
    - ✓ *Nombre d'observations :* 19
      - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 26
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 7
    - ✓ *Autres remarques :* néant
  - *Activité durant la permanence :*
    - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 9 dont 5 élus
    - ✓ *Nombre et types d'observations :* 6
      - ⇒ *Nb. Ecrites :* 4
      - ⇒ *Nb. Orales :* 1
      - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
  - *Un élu :* Non.
  - *Un personnel municipal :* Oui
  - *Teneur de l'entretien :* Accueil
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur de l'hôtel communautaire OK

## **ANNEXE II-6**

### **Procès-verbaux des réunions**



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2024**

A 14 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie à l'hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice GILLIO, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

La commission d'enquête a rejoint la représentante du maître d'ouvrage, madame Céline DELBENDE DUSSOSSOY, responsable du service Aménagement et Urbanisme de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C), en charge du dossier.

Ensemble, la commission d'enquête et le maître d'ouvrage ont mis en place les modalités de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Il a été convenu que l'enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus.

Concernant les permanences, la CCT2C avait prévu que 15 permanences seraient tenues par la commission d'enquête dans les communes de Marquise, Audinghen, Saint-Inglevert, Ferques et Wierre-Effroy qui représentent les 5 entités paysagères de la CCT2C, notion propre à cette intercommunalité. La commission d'enquête a considéré que cette notion d'entité paysagère n'avait pas d'existence légale et que la révision du PLUi concernait les 21 communes de la CCT2C, notamment par le règlement. En conséquence, elle souhaitait qu'une permanence soit tenue dans chaque commune ainsi qu'à l'hôtel communautaire à Marquise, pour l'ouverture et la fermeture de l'enquête. 23 permanences seraient ainsi tenues. La représentante du maître d'ouvrage en a pris note et la décision sera arrêtée après consultation du président et du conseil communautaire de la CCT2C.

Le siège de l'enquête a été fixé à l'Hôtel communautaire à Marquise.

L'arrêté et l'avis de mise à l'enquête publique seront rédigés lorsque le problème des permanences sera réglé.

En raison de son volume, la CCT2C ne souhaite pas mettre un dossier papier dans chaque commune. Il a été convenu qu'une version informatique, sur tablette ou ordinateur, serait à la disposition du public dans chaque commune du territoire mais que les plans et le règlement, eux en version papier, seraient joints à la version informatique.

Les registre d'enquête seront édités, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête et distribués dans chaque commune.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition de la population, soit en version numérique par Légal.com ou par une adresse mail dédiée à l'enquête. La commission d'enquête a souhaité que cela se fasse de préférence par une adresse mail dédiée, ce qui est plus souple et que les membres de la commission soient destinataires des courriels envoyés.

Concernant les parutions légales, la commission d'enquête a souhaité que celles-ci soient faites dans La Voix du Nord, éditions 62 et dans Nord Littoral, qui est un quotidien qui couvre toutes les communes concernées.

Les courriers seront adressés, sous pli cacheté avec la mention apparente «*Enquête publique - Ne pas ouvrir*», à :

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

« Monsieur le Président de la commission d'enquête  
Révision du PLUi  
Le Cardo  
62250 MARQUISE »

L'affichage réglementaire se fera dans les 21 mairies et à l'hôtel communautaire de la CCT2C au plus tard le lundi 4 novembre 2024. La commission d'enquête a rappelé que les affiches devaient être en format A2, sur fond jaune avec des lettres noires.

La commission d'enquête a décidé de mettre en place un Vade-Mecum et un suivi de permanence. Elle a conseillé le maître d'ouvrage sur le déroulement de l'enquête publique, avant, pendant et après et aussi sur la manière d'informer la population le plus largement possible, notamment sur les sites Internet et autres supports.

La date de présentation du dossier par le maître d'ouvrage a été fixée au lundi 14 octobre 2024 au même endroit. A l'issue une visite des lieux concernant les principales modifications (OAP, STECAL, ZAC) sera effectuée avec la représentante du maître d'ouvrage.

A 16 heures 30, monsieur Clément MORTIER, directeur général des services de la CCT2C a rejoint la réunion. Il a redit que les 5 communes représentant les entités paysagères du territoire soient celles où seraient tenues les permanences. La commission d'enquête a répété que ce sont les 21 communes de la CCT2C qui sont concernées et qu'au moins une permanence dans chaque commune doit être tenue afin que la population puisse s'exprimer sans faire de déplacement. La décision est donc reportée.

Le maître d'ouvrage a remis aux membres de la commission d'enquête une clé USB contenant les différents documents du dossier d'enquête. Des documents supplémentaires seront communiqués à la commission d'enquête par voie électronique. Un dossier d'enquête complet en version papier sera remis aux membres de la commission d'enquête pour leur usage personnel.

A 16 heures 45, la commission d'enquête s'est réunie seule et a réparti les communes par secteur et a convenu que chaque commissaire enquêteur effectuera toutes les démarches inhérentes à l'enquête publique dans son secteur. Les modalités de fonctionnement de la commission ont été arrêtées.

La réunion s'est terminée à 17 heures 30.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2024**

A 14 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

La commission d'enquête a rejoint la représentante du maître d'ouvrage, madame Céline DELBENDE DUSSOSSOY, responsable du service Aménagement et Urbanisme de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C), en charge du dossier.

Le président de la commission d'enquête a fait part des modifications approuvées par le tribunal administratif de Lille concernant la composition de la nouvelle commission d'enquête suite à l'indisponibilité de monsieur Patrick GILLIO et son remplacement comme membre titulaire par le suppléant monsieur Patrice CHASSIN. Monsieur Patrice GILLIO devenant membre suppléant.

Il a été convenu que l'enquête publique se déroulera désormais du mardi 5 novembre 2024 à 09H00 au mercredi 4 décembre 2024 à 17H00.

A la demande de la CCT2C, les permanences, maintenues au nombre de 15, ont été modifiées dans leurs horaires. Ainsi, deux permanences seront tenues de 15H30 à 18H30 dans les communes de Ferques et Wierre-Effroy et une sera tenue le samedi matin dans une structure appelée « L'interm@de » en face de l'Hôtel communautaire à Marquise. A ce sujet, le président de la commission d'enquête a bien précisé que le dossier papier et le registre d'enquête devront être transférés de l'Hôtel communautaire à « L'interm@de » et inversement sans rupture de consultation pour le public. Les dates, horaires et lieux des permanences ont été définitivement approuvés.

De ce fait, les secteurs de répartition entre les membres de la commission ont été légèrement modifiés.

Le projet d'arrêté et d'avis de mise à l'enquête publique a été proposé par la CCT2C à la commission d'enquête en amont de la réunion. Le président de la commission d'enquête a expliqué au maître d'ouvrage les modifications que la commission voulait apporter à ces documents pour les rendre plus simple, plus lisible et plus réglementaire. Le président a remis un modèle d'avis pour que le maître d'ouvrage s'en inspire. Un nouveau projet de rédaction de l'arrêté et de l'avis sera proposé à la commission d'enquête.

Il a été définitivement acté que dans les 5 communes (Audinghen, Saint-Inglevert, Ferques, Wierre-Effroy et Marquise) ainsi qu'à l'Hôtel communautaire à Marquise un dossier papier sera mis en place et que dans les autres communes sera mis à la disposition du public un dossier numérique.

Dans les 21 communes et à l'Hôtel communautaire un registre d'enquête papier sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le problème du registre dématérialisé n'ayant pas été résolu, le président de la commission d'enquête a rappelé que la commission n'était pas hostile à un registre numérique mais qu'aucun des membres n'avait déjà utilisé « Registre.Demat.fr » de LEGALCOM. Il a expliqué que les membres de la commission devaient être administrateurs de ce registre et avoir la main afin de pouvoir y entrer les observations écrites sur les registres papiers et les

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

observations orales reçues lors des permanences mais aussi pouvoir modérer certaines observations sans rapport avec l'enquête. De son côté, monsieur Patrice CHASSIN a dit sa réticence à une simple adresse mail dédiée en raison des spam, phishing et autres qui peuvent survenir, Il a expliqué également qu'un registre numérique était plus simple d'utilisation aussi bien pour la commission d'enquête que pour le maître d'ouvrage. Le président de la commission d'enquête a insisté pour qu'un contact immédiat soit fait avec la société LEGALCOM pour régler définitivement ce problème. Madame DELBENDE DUSSOSSOY a fait appel à madame Christèle LAMPS, Directrice de la communication, culture et sports en la CCT2C, qui nous a rejoints à 15H45. Elle a appelé la société LEGALCOM pour lui demander des explications sur le fonctionnement de leur registre numérique et elle a obtenu également des devis pour cette prestation. Les demandes de la commission d'enquête ayant été prises en compte ainsi que la validation par la CCT2C, la mise en place d'un registre dématérialisé a été actée. Une adresse mail de secours dédiée sera également mise en place par LEGALCOM. La commission d'enquête a souhaité avoir une formation sur l'utilisation de ce registre numérique.

La CCT2C a fait part à la commission d'enquête son désir de tenir une seconde réunion publique le 29 octobre 2024 à 18H30 comme elle s'était engagée lors de la première. La commission d'enquête a redit qu'elle n'en voyait pas l'utilité puisque la concertation préalable a été abondante. Elle a indiqué au maître d'ouvrage que cette réunion n'entraîne pas dans le cadre légal de l'enquête publique et qu'elle n'y participera pas puisqu'elle rentre en fait dans le cadre de la concertation préalable. Elle a conseillé à la CCT2C de nommer cette réunion, non pas « réunion publique » mais « réunion d'information » puisque visiblement il n'y aura pas de débat. Le compte-rendu de cette réunion devra être joint au dossier d'enquête.

Le président de la commission d'enquête a rappelé que les délibérations des communes et les avis des PPA devaient être joints au dossier d'enquête, papier ou informatique. De même pour l'arrêté de mise à l'enquête publique. Des exemplaires supplémentaires de l'avis de mise à l'enquête publique devront être imprimés afin de pallier à toutes détériorations.

Les autres modalités de l'enquête publique arrêtées lors de la précédente réunion ont été rappelées et monsieur Patrice CHASSIN remplaçant monsieur Patric GILLIO les a validées.

La commission d'enquête a décidé de se réunir à mi- enquête pour faire le point du déroulement de l'enquête le mardi 19 novembre 2024 à 09H00 à l'Hôtel communautaire.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2024**

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire,
- monsieur Patrick BERNARD, vice-président de la CCT2C en charge de l'urbanisme et maire de Réty,
- madame Céline DELBENDE DUSSOSSOY, responsable du service Aménagement et Urbanisme de la CCT2C, en charge du dossier,
- madame Louise LARUELLE de l'agence de l'urbanisme « Boulogne Développement Côte d'Opale », coconceptrice du projet.

Le maître d'ouvrage a présenté le projet à l'aide d'un diaporama très complet pour expliquer les motivations de cette révision du PLUi de la Terre des 2 Caps, c'est-à-dire d'intégrer les dernières évolutions législatives, de réadapter le règlement du PLUi aux enjeux d'aujourd'hui et le rendre plus accessible, de prendre en compte la gestion des risques environnementaux, de transférer certaines zones AU, de permettre la réalisation de la dernière phase de la ZAC du Canet à Marquise, de maintenir une capacité d'accueil économique, de réduire les surfaces artificialisées, de freiner l'extension urbaine, de privilégier le renouvellement urbain, d'intégrer le schéma directeur cyclable et le projet du pôle Gare et enfin la mise à jour du patrimoine bâti et du patrimoine Naturel à protéger. Tous les thèmes ont été abordés dans le détail.

A 10 heures 40, monsieur Francis BOUCLET, président de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps est passé saluer les participants sans intervenir.

Au cours de la présentation, la commission d'enquête a posé les questions suivantes :

Pourquoi la CCT2C a lancé une procédure de révision du PLUi le 11 mars 2020 alors qu'il avait été approuvé le 4 décembre 2019, soit 4 mois après sa mise en application. Les représentants du maître d'ouvrage ont répondu que les raisons étaient celles citées plus haut. La commission d'enquête s'est interrogée sur le fait que ces modifications n'avaient pas été prises en compte lors de l'élaboration du PLUi en 2014.

Au sujet de l'article 2 du règlement rédigé ainsi : « *Toute nouvelle opération de construction à destination d'habitation, supérieure ou égale à 5 logements, doit comporter au minimum un tiers de logements (arrondi à l'unité supérieure) faisant l'objet d'un financement de prêt aidés de la part de l'Etat : logement locatif aidé, accession sociale, ou Bail Réel Solidaire (BRS)* » il a été demandé si cela avait un effet cumulatif d'opérations ou si c'était par opération. La réponse a été que cette disposition du règlement s'appliquait par opération.

Au sujet des réseaux des eaux usées, la commission d'enquête a demandé si les réseaux étaient devenus séparatif ou s'ils étaient toujours unitaires car en 2018 un projet d'extension de la station d'épuration de Marquise-Rinxent avec séparation des réseaux avait fait l'objet d'une enquête publique favorable. La réponse a été que ce projet avait du retard mais qu'il était toujours d'actualité.

Pour quels motifs le PLUi de 2014 avait été annulé en 2018 par le Tribunal administratif de Lille et qui avait introduit le recours. Il a été répondu que l'annulation concernait la

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

majoration des règles de hauteur par un manque de justifications dans le rapport de présentation. Ce recours a été porté par une association d'Ambleteuse.

Dans les communes littorales, la CCT2C désire classer en espaces protégés les jardins afin de lutter contre l'extension d'urbanisation interdite par la loi Littoral. La commission d'enquête a demandé si les constructions en second rang, dite « en marteau », étaient autorisées. La réponse a été « oui ». Elle a alors demandé s'il n'était pas plus simple d'interdire les constructions en second rang sur l'ensemble du territoire et non pas un classement en espace protégé que sur les communes littorales. Il lui a été répondu que ce classement n'interdisait pas les extensions de construction.

La présentation du dossier s'est terminée à 11 heures 15.

A l'issue, les dossiers ont été paraphés par les membres de la commission d'enquête. Ils seront distribués dans les mairies avec l'avis de mise à l'enquête publique par la CCT2C. Le paraphe des dossiers a été repris dans l'après-midi de 16 heures à 17 heures 00 après la visite des lieux.

Les registres d'enquête ont été rédigés, côtés et paraphés par les membres de la commission d'enquête qui les remettront aux mairies avec le vade-mecum qui a été rédigé par le président de la commission d'enquête ainsi qu'un modèle de certificat d'affichage lors de la vérification de l'affichage qui a été fixé au 21 octobre 2024 soit 15 jours avant le début de l'enquête publique.

La réunion s'est terminée à 12 heures 00.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Theliez', with a stylized flourish at the end.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024**

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

A l'arrivée de la commission d'enquête, madame Céline DELBENDE DUSSOSSOY voulait assister à nos débats ou du moins répondre sur le plan question-réponse des observations déjà déposées. Le président lui a fait remarquer poliment qu'il s'agissait d'une réunion de travail de la commission d'enquête et que pour des raisons de confidentialité la présence du maître d'ouvrage n'était pas souhaitable. Néanmoins, la commission d'enquête lui a fait part des difficultés qu'elle rencontrait avec le registre dématérialisé. Elle lui a fait part également qu'une espèce protégée avait été détectée par un particulier sur l'OAP « Le communal » à Landrethun-le-Nord, ce qu'elle semblait ignorer. Elle a ensuite quitté la salle de réunion.

Le premier constat de ces premiers quinze jours d'enquête est très mitigé : le site internet a été relativement bien visité, il y a eu beaucoup de consultations de documents et de téléchargements. Par contre les observations sont relativement peu nombreuses (une cinquantaine environ). Elles sont très faibles sur le registre dématérialisé, seulement 2 observations ; 4 courriels ont été déposés et les 48 autres proviennent des registres papiers, plus particulièrement celles recueillies lors des permanences. On constate que 33 observations concernent des demandes de changement de zonage faites par des particuliers pour rendre constructible leur terrain agricole. Il est à noter qu'une observation fait état de la présence d'une espèce protégée sur une zone à urbaniser ce qui va poser un problème de légalité.

Une première analyse de ces observations a été faite par la commission d'enquête. Il a été décidé de ne pas faire de commentaires, ni de mettre un avis, sur le registre numérique afin de ne pas influencer le maître d'ouvrage dans ses réponses et aussi de respecter la procédure qui prévoit que l'avis de la commission d'enquête sur les observations intervient après la réponse du maître d'ouvrage à l'issue de l'enquête publique. Par contre, il a été décidé d'attribuer des thèmes aux observations pour une meilleure sélection en fin d'enquête.

Les membres de la commission d'enquête ont débattu sur le fonctionnement du registre dématérialisé choisi, en l'occurrence RegistreDemat de LEGALCOM, et ont constaté qu'il présentait de nombreux inconvénients rendant la tâche de la commission d'enquête plus compliquée à le mettre en œuvre. En effet, les paragraphes : « *réponse du commissaire enquêteur* » - « *priorité* » - « *mon commentaire* » n'ont aucune utilité dans le cadre d'une enquête publique classique. Le fait également de ne pas pouvoir revenir sur une observation pour corriger une éventuelle erreur matérielle ou de frappe est dommageable. Mais, le plus important est que lors de l'export, les pièces jointes n'apparaissent pas et qu'il faut les télécharger à part ce qui va sérieusement compliquer la tâche de la commission d'enquête lors de la rédaction du rapport. Il a été décidé de compléter les thèmes par un thème projet, après la correction de tous les thèmes car les sous thèmes présent sur le registre numérique ne sont pas analysables ou extractibles en tant que tel. Ce qui a valu un temps complémentaire de saisie et d'effacement de données sur le registre numérique.

D'ailleurs, pendant la réunion, un courriel a été envoyé à l'opérateur pour lui signaler que l'export en format Word ne fonctionnait pas.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

### Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

La commission d'enquête a fait le constat que le dossier d'enquête était mal conçu, très complexe, très difficile à comprendre obligeant les commissaires enquêteurs à faire de nombreuses recherches dans les différents documents pour trouver la réponse à une simple question. Il est évident que le dossier a été conçu en reprenant celui présenté lors de l'élaboration du PLUi en 2014, qu'il est obsolète car il n'a pas été réactualisé. La commission d'enquête a listé les points négatifs du dossier présenté à l'enquête publique et en tiendra compte dans ses conclusions.

Pause déjeuner ; de 12H00 à 14H00.

A la reprise, la commission d'enquête a fait le point sur l'avancée de la rédaction du rapport. Le président a donné les paragraphes qu'il désirait voir dans le titre « *Présentation du projet* » du rapport et les a répartis entre monsieur Patrice CHASSIN et madame Dominique MALVAUX.

Une première ébauche des conclusions a été faite à partir des constatations des membres de la commission d'enquête après la lecture du dossier d'enquête et des observations déjà recueillies.

La réunion s'est terminée à 16 heures 00.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 DECEMBRE 2024

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, 5 le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire.

Madame Dominique MALVAUX, membre titulaire, étant souffrante, n'a pas pu assister à la réunion.

Dans la matinée, madame Céline DELBENDE DUSSOSSOY de la CCT2C est venue rejoindre la commission d'enquête pour régler les modalités de fin d'enquête et notamment les problèmes que la commission d'enquête et le maître d'ouvrage rencontrent avec le registre dématérialisé de LEGALCOM dédié à l'enquête publique. Le constat a été fait que ce site internet est en fait dédié à la consultation suivant les nouvelles dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2024 relatif aux caractéristiques techniques du site internet prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement portant diverses dispositions d'application de la loi « Industrie verte » et de simplification en matière d'environnement. Ce registre numérique, construit par anticipation, n'étant pas adapté à l'enquête publique qui a débuté avant la parution dudit arrêté et qui n'est pas concernée par la loi « Industrie verte ». Il a donc été convenu que les contributions générées par le registre seraient reprises manuellement pour y intégrer la réponse du maître d'ouvrage, l'analyse de la commission d'enquête et les pièces jointes.

La commission d'enquête a commencé à mettre en forme son rapport en collationnant le travail déjà écrit par les membres de la commission en amont.

Elle a fait le constat que les observations du public étaient nombreuses surtout pour des demandes de changement de zonage, une analyse de ces observations a été faite par la commission d'enquête.

Monsieur Patrice CHASSIN a remis au président l'audition des maires d'Audinghen et de Wacquinghen qui avaient sollicité une entrevue avec lui. Ces auditions seront intégrées au rapport. Il a fait part que d'autres élus souhaitaient être entendus.

Pause déjeuner ; de 12H00 à 14H00.

A la reprise, la commission d'enquête a fait le point sur l'avancée de la rédaction des conclusions et cette première ébauche a été amendée et corrigée. Le président a donné les paragraphes qu'il désirait voir s'ajouter aux premières conclusions et les a répartis entre les membres de la commission d'enquête.

Il a été convenu que la commission d'enquête se réunirait à nouveau les 16 et 19 décembre 2024 et le 03 janvier 2025 en raison de l'importance du travail à fournir du fait des lacunes du registre numérique et des nombreuses observations recueillies. Il a été envisagé de demander éventuellement au pétitionnaire une prolongation du délai de remise du rapport et des conclusions conformément à l'article L123-15 du code de l'environnement.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2024**

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, 5 le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

Le président de la commission d'enquête a clôturé les registres d'enquête qui avait été collecté la veille par les membres. Il y a intégré les pièces jointes et les courriers remis lors des permanences. Il a collationné le tout ainsi que les certificats d'affichage.

La commission d'enquête, en raison des lacunes importantes du registre numérique, a repris les 174 contributions générées par le registre pour y joindre manuellement les pièces jointes très nombreuses, y inclure un paragraphe pour la réponse du maître d'ouvrage et un autre pour l'analyse de la commission d'enquête. Elle a dû convertir les multiples formats de fichiers (PDF, JPEG, JPG, PNG, doc et doc.x)

Pause déjeuner ; de 12H30 à 14H00.

A la reprise, la commission d'enquête a repris ses travaux.

La commission d'enquête a remis au maître d'ouvrage les registres d'enquête clos, le procès-verbal de notification des observations reprenant les auditions des maires et l'intégralité des 174 observations recueillies.

La réunion s'est terminée à 16 heures 30.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2024**

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, 5 le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

La commission d'enquête a collationné et mis en forme les éléments du rapport rédigés par les membres de la commission individuellement.

Elle a commencé à rédiger ses conclusions à partir des remarques formulées par les membres qui sont très nombreuses.

Pause déjeuner ; de 12H30 à 14H00.

A la reprise, la commission d'enquête a repris ses travaux.

La réunion s'est terminée à 16 heures 30.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2024**

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Interm@de, le Cardo à Marquise.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

La commission d'enquête a rédigé ses conclusions.

Pause déjeuner ; de 12H30 à 14H00.

A la reprise, la commission d'enquête a repris ses travaux.

La réunion s'est terminée à 16 heures 30.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 JANVIER 2025**

A 09 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie à l'Hôtel communautaire de la Communauté de communes, 5 le Cardo à Marquise.

Étaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Patrice CHASSIN, membre titulaire,
- madame Dominique MALVAUX, membre titulaire.

La commission d'enquête a analysé les réponses du maître d'ouvrage aux observations du public.

Pause déjeuner ; de 12H00 à 14H00.

A la reprise, la commission d'enquête a repris ses travaux.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

**Le président de la commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



## **ANNEXE II-7**

### **Audition des maires**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

## Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

Procès-Verbal d'Audition de Monsieur le Maire

Mairie de Audinghen

28 novembre 2024 à 9 h 00

Monsieur le Maire précise les remarques faites sur le registre.

- En premier l'implantation de la gendarmerie souhaité sur Haringzelles au lieu du centre village. La remarque de la DDTM sur la rupture d'Urbanisme n'est pas un frein à cette implantation. Dans le projet le zonage Aet permet ce genre de construction pour un intérêt public. Les problématiques de la Gendarmerie (déplacements, interventions H24, ...) sont inconcevables en zone urbaine et correspondent mieux au titre des interventions potentielles sur le littoral. La commune est propriétaire du terrain et pourrait en ce sens contribuer à cette implantation. La présence d'un corps de ferme, de gites, d'un musée privé, d'un camping, d'un hôtel restaurant, de la maison des Grands Sites font de ce secteur un territoire un peu urbanisé.
- Parcelle AB 457, en zone A1, le classement en zone Ebc est dû à l'abandon d'entretien du terrain et il est souhaité de rendre ce terrain constructible dans la continuité de l'urbanisation actuelle. Demande déjà évoqué lors de cette élaboration et présenté à la précédente enquête publique.
- Rappel est fait sur le plan B3, omission d'un muret, bâtiment d'origine agricole ferme AL 112 et 113 qui n'est plus en activité agricole depuis plus d'une décennie, cependant les parcelles AC49 et AK 75 sont en activité agricole
- D'autres bâtis agricoles ne sont plus agricoles et sont occupés de manière différente AO98, AH331, AH 378, AH 443, AH 445 et AH 64
- Un périmètre de protection agricole est appliqué sur une habitation résidentielle parcelle AB 227.
- D'autres ne reçoivent pas ce périmètre alors qu'ils sont corps de ferme, parcelle AL 39 et 40, AD 90, AK 4 et AK 75.
- Parcelle 416, il s'agit de la dernière parcelle d'un lotissement qui est grevé d'une servitude privée omise lors de l'établissement des plans privés du secteur. De plus la bande arborée est sous demande de l'ABF. Il serait souhaitable de rendre ce terrain non constructible pour éviter tout conflit futur comme c'est le cas actuellement sur la parcelle voisine grevée elle aussi de servitude privée.

Rédigé par le commissaire enquêteur

Patrice CHASSIN

Signatures suivent

Patrice CHASSIN  
Commissaire Enquêteur



Marc SARPAUX



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

Procès-Verbal d'Audition de Monsieur le Maire

Mairie de Wacquinghen

28 novembre 2024 à 11 h 00

En présence de monsieur Denis GAVOIS, Maire, madame GELDOLF Lydie, 2<sup>ème</sup> adjointe et monsieur YVART Olivier, 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur le Maire précise les remarques faites sur sa délibération du 16 septembre 2024.

- Rue Berguette souhait de ne pas passer en A pour les éléments annoncés sur la délibération.
- Rue de la Grangette souhait de ne pas passer en A pour les éléments annoncés sur la délibération.

Ils s'inquiètent de la moins-value des propriétés à la suite de ce classement.

Les élus ne trouvent pas juste la décision de ce classement et constate que ces parcelles peuvent recevoir des habitations en complémentaire sans atteinte aux territoires agricoles.

C'est aussi un moyen pour le maintien de l'école. La commune est desservie par un réseau routier, les territoires proposés en zone A sont desservis par les réseaux.

A noter l'impossibilité d'extension car la situation du camping est centrale.

Peu de potentiel de création de nouveaux logements.

Les élus et le commissaire ont fait une visite des lieux à la suite de cette audition.

Rédigé par le commissaire enquêteur

Patrice CHASSIN


Patrice CHASSIN  
Commissaire Enquêteur



Denis GAVOIS

  
Lydie GELDOLF 

Olivier YVART



Signatures suivent



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

Procès-Verbal d'Audition de Monsieur le Maire

Mairie de Tardinghen

3 décembre 2024 à 15 h 00

En présence de monsieur Thibaut SEGARD, Maire,

Monsieur le Maire précise les remarques impactantes sur son territoire, recul du trait de côte, maisons impactées et à démonter.

Demande d'un règlement spécial pour les communes littorales.

Évoque les incidences du tourisme, le côté fiscal, les projets du territoire.

Souci du toit terrasse 1/3 du toit. Intégration paysagère.

Respect du caractère du paysage et du tourisme, rappel de la délibération.

Remise de la délibération jointe au dossier.

Rédigé par le commissaire enquêteur

Patrice CHASSIN



Signatures suivent

Thibaut SEGARD



## **ANNEXE II-8**

### **Procès-verbal de synthèse des observations du public**

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

À madame Céline DELBENDE DUSSOSSOY, responsable du service Aménagement et Urbanisme de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, 5 le Cardo, 62250 Marquise, en charge du projet.

Madame,

L'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps concernant les communes d'Ambleuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant s'est déroulée du 05 novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Au cours de cette enquête publique nous avons recueilli 174 observations (écrites ou orales) dont 42 courriers déposés sur le registre numérique.

Conformément à l'article L.123-13 alinéa II du code de l'environnement, à leur demande, les maires d'Audinghen, Tardinghen et Wacquinghen ont été entendus par un membre de la commission d'enquête, vous voudrez répondre à leurs interrogations ci-jointes dans un document séparé.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement nous vous transmettons les observations du public.

Vous voudrez bien nous transmettre votre mémoire en réponse à ces observations dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 22 décembre 2024**. Vous pouvez nous répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « Réponse du maître d'ouvrage » du rapport du registre numérique ci-joint qui reprend toutes les observations du public.

Veillez agréer, madame, nos salutations distinguées.

À Marquise, le 06 décembre 2024.

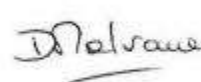
**La commission d'enquête**

*Serge THELIEZ*



*Patrice CHASSIN*

*Dominique MALVAUX*



## **ANNEXE II-9**

### **Mémoire en réponse du maître d'ouvrage**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



Marquise, le 20 Décembre 2024

Monsieur Serge THELIEZ  
Commissaire Enquêteur  
32 bis quai de l'Yser  
Appt 212  
62100 CALAIS

Direction Générale  
des Services  
Techniques

Unité aménagement

Dossier suivi par :  
C. DELBENDE

Tél. : 03 21 87 57 57  
c.delbende@terredes2caps.com

Objet : - Mémoire en réponse aux contributions de l'enquête publique du projet du PLUi révisé de La terre des 2 caps

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint les réponses faites aux contributions déposées sur le registre numérique de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps comptant 21 communes. Par délibération en date du 25 septembre 2024, l'assemblée délibérante de La terre des 2 caps avait arrêté le projet de PLU intercommunal révisé.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

terredes2caps.fr

Visa D.G.S.

Le Président,

F. BOUCLET

Amblièreuse, Audembert,  
Audinghen, Auzesselles,  
Bazinghen, Beurevaux,  
Fenques, Herzinghen,  
Landrethun-le-Nord,  
Leubringhen,  
Louvinghen-Bernes,  
Marlinghen-Honne,  
Marquise, Offrechon, Réty,  
Rinxart, Saint-Ingouart,  
Tandringhen, Wecquinghen,  
Werra Effroy, Wisanc.

Tél: 03 21 87 57 57 Fax: 03 21 87 04 05

contact@terredes2caps.com

Communauté de Communes – Le Cardo – CS 30060 – 62250 MARQUISE

# **ANNEXE II-10**

## **Certificats d'affichage**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## COMMUNE D'AMBLETEUSE



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Stéphane PINTO, maire de la commune d'Ambleteuse, certifie par le présente avoir procédé à l'affichage au panneau d'affichage officiel de la mairie de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquiringhen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le 04 décembre 2024.

L'avis au public a également fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Ambleteuse, le 5 décembre 2024

Le Maire,  
Stéphane PINTO,



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, ADMONT Patricia, maire de la commune de Audembert,

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Amblecuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquiringhen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a aussi fait d’une publicité sur le site internet et de la page Facebook de la commune.

A Audembert, le 05 décembre 2024.

Le Maire,

Admont Patricia







**Mairie d'AUDINGHEN**  
**62179**

Téléphone : 03.21.32.97.78  
audinghen-capgrisnez.fr  
contact@audinghen-capgrisnez.fr

## Certificat d'affichage

Je soussigné, SARPAUX Marc, maire de la commune de AUDINGHEN

Certifie par la présente avoir procédé à l'affichage au panneau d'affichage officiel de la mairie de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Laudrethun-le-Nord, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le 04 décembre 2024.

L'avis au public a également été affiché sur les lieux suivants:

- Panneau d'affichage place de Framézelle au Cap Gris-Nez

Il a aussi été fait publicité sur le site Internet de la commune.

A Audinghen, le 5 décembre 2024

Le Maire,  
Marc SARPAUX



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, BENOIT Antoine, Maire de la Commune de AUDRESSELLES

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 Décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 Octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également été affiché sur les lieux suivants :

- Panneau affichage devant la mairie

Il a aussi fait d’une publicité sur le site Internet de la Commune et d’une publication sur le bulletin municipal.

A Audresselles, le 05 décembre 2024

Le Maire

BENOIT Antoine



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

### Certificat d'affichage

Je soussigné, Franck PARENTY, Maire de la Commune de BAZINGHEN, certifie par la présente avoir procédé à l'affichage au panneau d'affichage officiel de la mairie de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 5 novembre 2024 au 4 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le 4 décembre 2024.

Fait à Bazinghen,  
le 5 décembre 2024



Le Maire,  
Franck PARENTY

## COMMUNE BEUVREQUEN

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Alain BARRÉ, maire de la commune de BEUVREQUEN

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également été affiché sur les lieux suivants :

- panneau d’affichage

Il a aussi fait d’une publication sur le bulletin municipal.

A Beuvrequen, le 05 décembre 2024

(Signature du maire revêtue  
du cachet de la mairie)





**MAIRIE DE FERQUES**

31 rue Elisée Clais  
62250 FERQUES

☎ 03.21.10.23.70  
✉ [mairie@ferques.fr](mailto:mairie@ferques.fr)  
🌐 [www.ferques.fr](http://www.ferques.fr)

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Denis JOLY, maire de la commune de FERQUES certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquiringhen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a aussi fait l’objet d’une publicité sur le site Internet de la commune, la page Facebook,

A FERQUES, le 05 décembre 2024

Denis JOLY



Département du Pas-de-Calais Canton de Desvres

Mairie d'HERVELINGEN

455 rue principale 62179 Havelinghen

Tél. 03 21 35 92 22

Email : mairie-dhavelinghen@wanadoo.fr



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre AMMEUX, maire de la commune de Havelinghen

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également été affiché sur les lieux suivants :

- Le site de ma Mairie en Poche à partir du 17 octobre 2024.

A Havelinghen, le 5 décembre 2024



## Mairie de LANDRETHUN-LE-NORD

Rue du 8 Mai 1945 - 62250 - ☎ 03 21 92 85 08 - Fax 03 21 87 64 52

E-mail : landrethun-le-nord@orange.fr

*Landrethun-le-Nord, le*

Département du PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de BOULOGNE-sur-MER

Canton de DESVRES

### **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Michel DELMAIRE, Maire de la Commune de LANDRETHUN-LE-NORD certifie par la présente avoir procédé à l’affichage sur la porte de la Mairie, de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal sur les territoires des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Rety, Rinxent, St Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à partir du 21 octobre 2024 soit au moins quinze jours avant l’enquête publique jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

En foi de quoi, j’ai délivré le présent certificat.

Fait à LANDRETHUN-LE-NORD, le 04 décembre 2024

**Le Maire**  
**Michel DELMAIRE**



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Hervé Dezombre, maire de la commune de Leubringhen,

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a aussi fait d’une publicité avec une distribution toutes boîtes.

A Leubringhen, le 05 décembre 2024.

Le Maire,

Hervé Dezombre







### Certificat d'affichage

Je soussigné, Jacques FASQUEL, maire de la commune de Leulinghen-Bernes  
Certifie par la présente avoir procédé à l'affichage au panneau d'affichage officiel de  
la mairie de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative au  
projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire des  
communes d'Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen,  
Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-  
Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert,  
Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 novembre  
2024 au décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours  
avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a aussi été fait une publicité de l'avis au public sur le site de la commune, et la  
page Facebook.

Fait à Leulinghen-Bernes, le 05 Décembre 2024

Le Maire,

J. FASQUEL





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE MANINGHEN-HENNE

Département du Pas De Calais  
Arrondissement de Boulogne Sur Mer  
Canton de Desvres  
Tél : 03/21/32/01/34  
Fax : 03/21/32/01/34  
Email : [maninghenhenne@wanadoo.fr](mailto:maninghenhenne@wanadoo.fr)

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Didier BEAL, maire de la commune de Maninghen-Henne,

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public preservant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 17 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également fait l’objet d’une publicité sur la page Facebook de la commune.

Fait à Maninghen-Henne, le 05 décembre 2024  
D. BEAL, Maire

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER  
CANTON DE DESVRES

## VILLE DE MARQUISE



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier LEROY, Maire de la commune de Marquise

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la Mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 novembre 2024 au 4 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également été affiché sur le lieu suivant :

- Panneaux d’affichage lumineux

Il a aussi fait d’une publicité sur le site Internet de la commune et de la page facebook.

A Marquise, le 05 décembre 2024

Le MAIRE



Olivier LEROY

Mairie de Marquise – 4, Grand’Place Louis le Sénéchal – 62250 Marquise  
Téléphone : 03 21 10 65 65 – Fax : 03 21 33 26 84 – Email : accueil.ville-marquise@orange.fr

OFFRETHUN  
MAIRIE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Philippe EMAILLE, maire de la commune d’OFFRETHUN,

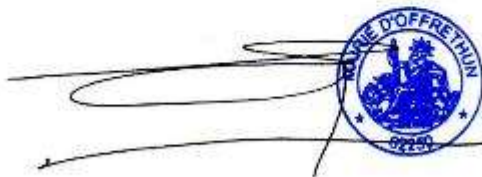
certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal sur les communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint- Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a aussi fait d’une publicité sur la page Facebook de la commune.

Fait à Offrethun le 05 décembre 2024.

Le Maire, Philippe EMAILLE

The image shows a blue ink signature of Philippe EMAILLE written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE D'OFFRETHUN' around the perimeter.



## Commune de RETY

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Patrick BERNARD, Maire de la commune de RETY, certifie par la présente, avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre- Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a été aussi fait une publicité sur le site Internet de la commune, la page Facebook et Ma Mairie En Poche.

A RETY, le 05 décembre 2024

Le Maire,



Patrick BERNARD

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **LOEUILLET Nicolas**, maire de la commune de RINXENT,

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 5 novembre au 4 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 4 décembre 2024.

L’avis au public a été affiché sur la porte de la mairie du 10 octobre au 4 décembre,

Il a aussi fait d’une publicité :

Sur la page Facebook de la commune (Post du 10 octobre 2024) ,

Sur le site internet de la commune (article sur la page d’accueil du 10 octobre au 4 décembre).

A Rinxent, le 5 décembre 2024

Le maire,

Nicolas LOEUILLET



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



Commune de  
SAINT-INGLEVERT  
Tél : 33 (0)3.21.87.13.24  
Fax : 33 (0)3.21.32.18.01  
[mairie.saintinglevert@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintinglevert@wanadoo.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Francis BOUCLET, maire de la commune de Saint-Inglevert

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 17 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également fait objet d’une publicité sur ma mairie en poche ainsi que sur la page facebook de la commune.

A Saint-Inglevert, le 05 décembre 2024

(Signature du maire revêtue  
du cachet de la mairie)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Bouclet', written over a circular official stamp.



Francis BOUCLET, Maire



Mairie de TARDINGHEN  
62179

Téléphone : 03.21.32.98.87  
tardinghen@gmail.com

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, SEGARD Thibaut, Maire de la commune de TARDINGHEN, certifie par la présente, avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquiringhen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a aussi été effectué une publication sur le bulletin municipal.

A TARDINGHEN, le 05 décembre 2024

Le Maire  
  
Thibaut SEGARD



**COMMUNE DE WACQUINGHEN**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

\*\*\*\*\*

Je soussigné, Denis GAVOIS, Maire de la Commune de Wacquinghen,

certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 5 novembre 2024 au 4 décembre 2024.

L’avis au public a également été affiché sur les lieux suivants :

-panneau d’affichage

A Wacquinghen,  
Le 5 décembre 2024.

Le Maire,  
Denis GAVOIS





## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Pierre LOUVET, Maire de la Commune de WIERRE-EFFROY certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur les territoires des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquighen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 novembre 2024 au 04 décembre 2024.

L’avis au public a également été mis en ligne sur l’application panneau pocket.

Fait à WIERRE-EFFROY  
Le 05 décembre 2024  
Le Maire  
Jean-Pierre LOUVET





## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre-Edouard DAVIES, maire de la commune de WISSANT

Certifie par la présente avoir procédé à l’affichage au panneau d’affichage officiel de la mairie de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant **pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.**

Ce document a été affiché au Centre Administratif de la commune à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

L’avis au public a également été affiché sur les lieux suivants :

- Mairie Centre village, Place du Général de Gaulle

Il a aussi fait l’objet d’une publicité sur le site Internet de la commune, sur la page Facebook, et d’un rappel sur l’application Ma Mairie en Poche.

A WISSANT, le 05 décembre 2024

Le Maire,

Pierre-Edouard DAVIES

Mairie de Wissant  
Centre Administratif Communal  
6 Avenue Georges Clemenceau  
62179 WISSANT

Tél 03 21 35 91 22  
mairie@ville-wissant.fr  
www.ville-wissant.fr



Direction Générale  
des Services  
Techniques

Service prospection  
du territoire et  
aménagement

Dossier suivi par :  
C. DELBENDE

Tél. : 03 21 87 57 57  
c.delbende@terredes2caps.com

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Francis BOUCLET, Président de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps,

certifie par la présente avoir procédé à l’affichage à l’entrée de l’Hôtel communautaire de l’avis au public prescrivant l’ouverture d’enquête publique relative au projet de révision du plan local d’urbanisme intercommunal sur le territoire des communes d’Ambleteuse, Audembert, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Beuvrequen, Ferques, Havelinghen, Landrethun-Le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maringhen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Saint-Inglevert, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy et Wissant pour la période du 05 Novembre 2024 au 04 décembre 2024.

Ce document a été affiché à compter du 21 octobre 2024, soit au moins quinze jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 04 décembre 2024.

Il a aussi fait l’objet d’une publicité sur le site Internet, la page Facebook et l’application mobile « Ma mairie en poche » de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

L’enquête publique a été rappelée sur le panneau d’affichage lumineux de la Terre des 2 Caps, avenue Ferber à Marquise.

Le 30 octobre 2024, un courrier justifiant l’impossibilité matérielle de l’affichage sur les lieux de l’enquête de l’avis de mise à l’enquête publique a été remis à la commission d’enquête.

A Marquise, le 5 décembre 2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président délégué,



B. EVRARD

Ambleteuse, Audembert,  
Audinghen, Audresselles,  
Bazinghen, Beuvrequen,  
Ferques, Havelinghen,  
Landrethun-Le-Nord,  
Leubringhen,  
Leulinghen-Bernes,  
Maringhen-Henne,  
Marquise, Offrethun, Réty,  
Rinxent, Saint-Inglevert,  
Tardinghen, Wacquinghen,  
Wierre-Effroy, Wissant.

Tél: 03 21 87 57 57 Fax: 03 21 87 04 05  
contact@terredes2caps.com

Communauté de Communes – Le Cardo – CS 30060 – 62250 MARQUISE.

## **ANNEXE II-11**

### **Courrier de l'Intercommunalité pour la publicité sur les lieux**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TERRE DES 2 CAPS

Projet de révision du plan local d'urbanisme intercommunal de la Terre des 2 Caps



Marquise, le 30 octobre 2024

M. Serge THELIEZ  
Président de la Commission d'Enquête  
Hôtel communautaire  
Siège de la communauté de communes  
La terre des 2 caps.  
N° 5, Le Cardo 62250 MARQUISE

Direction Générale  
des Services  
Techniques

Aménagement et  
urbanisme

Dossier suivi par :  
**C.DELBENDE**

Tél. : 03 21 87 57 57  
c.delbende@terredes2caps.com

Objet : Enquête publique relative au projet de révision du PLUi de La terre des 2 caps

Monsieur le Président,

Conformément à l'arrêté du Président de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps en date du 11 octobre 2024, une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La terre des 2 caps aura lieu du mardi 05 novembre 2024 (9h00) au mercredi 04 décembre 2024 (17h00), soit pour une durée de 30 jours consécutifs.

L'article R123-11 du Code de l'Environnement précise les modalités de publicité qui doivent accompagner l'enquête publique. L'alinéa II dudit article dispose ainsi que le porteur de projet doit, « sauf impossibilité matérielle justifiée », procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête publique « sur les lieux prévus pour la réalisation du projet ».

Le projet de révision du PLUi, objet de l'enquête publique, concerne 21 communes sur un territoire qui s'étend sur 183 km<sup>2</sup> pour 22 332 habitants, comptant 170 exploitations agricoles. En effet, 64% du territoire est agricole.

De ce fait, pour assurer une complète information du public sur les modalités de cette consultation en plus de la publicité légale dans la presse locale, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps a procédé à l'affichage de l'avis, dans les 21 mairies y compris à l'Hôtel communautaire. Par ailleurs, et pour diffuser largement l'information au public, outre la publication sur son site internet, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps a publié l'information sur l'application « Ma Mairie en poche », le réseau social Facebook, publications relayées par les communes sur leurs réseaux sociaux et leur site internet dans la mesure du possible. L'information a également été diffusée sur le panneau lumineux de La terre des 2 caps.

Enfin, deux réunions d'information auprès des citoyens pour expliquer les enjeux de la révision du PLUi, le calendrier d'avancement et annoncer l'enquête publique ainsi que ses modalités d'organisation, ont eu lieu le 23 mai 2024 et le 29 octobre 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement le 12/11/2024

Le Président



Francis BOUCLET

Tél: 03 21 87 57 57 Fax: 03 21 87 04 05

contact@terredes2caps.com

Communauté de Communes – Le Cardo – CS 30060 – 62250 MARQUISE

Amblèroux, Audembert,  
Badinghen, Audrennesville,  
Bazinghen, Breuvannes,  
Féques, Havelinghen,  
Landrethun-le-Ward,  
Léobringhen,  
Leulinghen-Seneel,  
Marquise-Henne,  
Marquise-Offrethun, Niby,  
Rinxem, Saint-Inglevert,  
Tardinghen, Wacquinghien,  
Wiers-Érroy, Wissant.

terredes2caps.fr